

Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des personnels enseignants

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.

## ARRETE

**Article 1er :** Les 21 professeurs de lycée professionnel dont les noms suivent sont inscrits et promus sur le tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle de leur corps au titre de l'année 2022.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Discipline
AGHA	AGHA	BACHIR	Mathématiques sciences physiques
BELAID	BELAID	ABDERRAOUF	Génie électrique : électrotechnique
BEZAULT	MUSTIN	BRIGITTE	Economie et gestion option gestion et administration
BRUEL	BRUEL	JEAN LUC	Génie électrique : électrotechnique
CARIOU	CARIOU	ANNIE	Economie et gestion option gestion et administration
EL KOURADI	EL KOURADI	FOUAD	Génie électrique : électrotechnique
GOUJON	GOUJON	JEAN FRANCOIS	Aide technique au chef de travaux
GUILLIER	GUILLIER	ALAIN	Economie et gestion option commerce et vente
HELLEC	HELLEC	NADINE	Anglais lettres
MOTTE MELIZI	MOTTE	ALINE	Biotechnologies : santé environnement
PALUSSIÈRE	PALUSSIÈRE	SYLVIE	Sciences et techniques médico-sociales
PETITFRÈRE	TESTE	FRANCOISE	Chef de travaux tertiaire
PITZALIS	PAUTIGNY	CHRISTINE	Economie et gestion option commerce et vente
POUCHAIN	POUCHAIN	DOMINIQUE	Chef de travaux de STI génie mécanique
POULLION	POULLION	FREDERIC	Audiovisuel électronique (MAVELEC)



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

REHIOU	REHIOU	KAMEL	Génie électrique : électrotechnique
RICHARD	BOUTELOUP	MARIE LAUR	Mathématiques sciences physiques
SCHEIDEL	SCHEIDEL	ANNIE	Anglais lettres
TOUATI	GHEMRANI	LIHLA	Anglais lettres
ZERFAFA	BOUVIER	MYRIAM	Economie et gestion option gestion et administration
ZERGA	ZERGA	BEDREDDINE	Génie mécanique - maintenance de véhicules

Part des femmes au niveau académique : 53 %

- Part des hommes au niveau académique : 47 %

Taux de promotion des femmes : 52.38 %

- Taux de promotion des hommes : 47.62 %

**Article 2 :** Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le

Pour le Recteur et par délégation

Le Secrétaire Général Adjoint

Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Mehdi CHERFI

**Voies et délais de recours**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique ;
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\* : - à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ; - ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.**